

La Généralité

Comité International des
Jeux de la Francophonie

1999

FICHE DE TRANSMISSION :

DESTINATAIRE Fidèle / Théodore
EXPEDITEUR PAE

- | | |
|------------------------|------------------------|
| Tel que demandé | Pour votre approbation |
| Faire le nécessaire | Pour votre information |
| Signer et me retourner | Noter et me voir |
| Préparer une réponse | Noter et classer |
| Pour suite à donner | Suite à votre demande |
| Pour votre signature | Confidentiel |

Commentaires/Observations/Message

Kumunyeshya kuri Radio icyo Concorde, ikitebiriye
yan y'arizwe mu Rwanda

Date 28/7/99

Signature [Signature]



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
ARTS ET SPORTS

FR/CL/99-2939

Paris, le 15 septembre 1999

27/10/1999
DCA x DIA Sports
Monsieur le Ministre,
Annabe iyakorwa

En avril dernier, j'avais le plaisir de vous adresser les règlements de deux concours internationaux organisés par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) et l'Agence de la Francophonie.

Ces concours portant sur la sélection d'un visuel des Jeux de 2001 et la création d'une sculpture emblème des Jeux de la Francophonie impliquent une sélection nationale préalable à une sélection internationale finale intervenant à l'occasion de la Biennale des Arts de Dakar en mai 2000.

Il semblerait que ce document ne soit pas parvenu à tous les pays. Je me permets dès lors de vous transmettre une nouvelle copie des règlements et modalités de participation, au cas où mon premier envoi ne vous serait pas parvenu. **Le délai fixé pour la rentrée des projets sélectionnés est prolongé au 29 février 2000.**

La participation du plus grand nombre de pays et gouvernements à ces concours contribuera à une plus grande visibilité des Jeux de la Francophonie et je serais très heureux que vous acceptiez d'y participer et de me faire connaître, le cas échéant, les initiatives qui seront prises par votre pays en vue de la sélection nationale. Ceci permettra de créer une véritable émulation autour de cette manifestation.

Les informations recueillies seront publiées dans la Lettre des Jeux de la Francophonie.

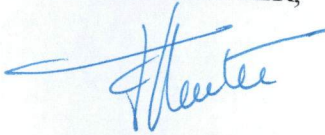
... / ...
Comité International des Jeux de la Francophonie (C.I.J.F.)
78, rue Olivier de Serres - 75739 Paris cedex 15 (France)
Tél. : (33) 1 40 45 91 15 - Télécopie : (33) 1 40 45 98 72
Mél : cijf@francophonie.org

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente du plaisir de vous lire à ce sujet, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Pour le Secrétaire exécutif absent

Fabienne REUTER,



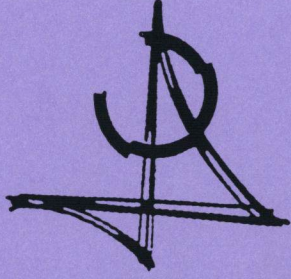
Chargée de mission

Dr. Jacques BIHOZAGARA
Ministre de la Jeunesse, de la Culture,
des Sports et de la Formation Professionnelle
B.P. 1044 Kigali
RWANDA

Cc : Correspondant national de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

**REGLEMENT DES CONCOURS
DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

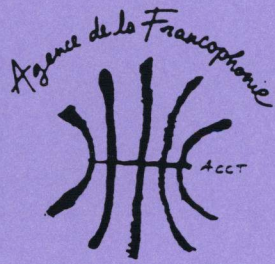
ORGANISE PAR LE COMITE INTERNATIONAL
DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

ARTS ET SPORTS

EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE
INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE



ET LE SECRETARIAT GENERAL DE LA BIENNALE
DES ARTS DE DAKAR

**RÈGLEMENTS
DES DEUX CONCOURS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
UN VISUEL,
UNE SCULPTURE EMBLÈME**

- I - Les objectifs du concours
- II - A qui s'adressent ces concours ?
- III - Le visuel des Jeux de la Francophonie de 2001
- IV - La sculpture emblème des Jeux de la Francophonie
- V - Les droits
- VI - Modalités de participation
- VII - Les catégories
- VIII - Calendrier du déroulement du concours
- IX - Critères de sélection et d'évaluation
- X - Les prix

Secrétariat exécutif du Comité International
des Jeux de la Francophonie

78, rue Olivier de Serres - 75739 Paris Cédex 15 (France)
Tél. : (33) 1 40.45.91.15 - Télécopie : (33) 1 40.45.98.72

I - LES OBJECTIFS DES CONCOURS

Le CIJF, en collaboration avec l'Agence de la Francophonie et le Secrétariat général de la Biennale des Arts de Dakar, organisent des concours intitulés « Concours des Jeux de la Francophonie ».

CES CONCOURS ONT POUR OBJET LA PRODUCTION :

- **D'UN VISUEL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE DE 2001**
- **D'UNE SCULPTURE EMBLÈME DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

1. Le visuel des Jeux de la Francophonie de 2001 vise à :

- promouvoir l'image des Jeux de la Francophonie
- les faire vivre durant la période séparant deux éditions
- être décliné dans certaines publications officielles émanant du secrétariat exécutif des Jeux

2. La sculpture emblème des Jeux de la Francophonie :

- sera l'insigne des Jeux de la Francophonie dans certaines cérémonies officielles pendant les Jeux ou en marge de ceux-ci, à l'instar de la flamme olympique
- permettra de contenir une lettre-message.

II - A QUI S'ADRESSENT CES CONCOURS ?

Aux ressortissants des pays ou gouvernements membres de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Note : les agents des Jeux de la Francophonie soit : le CIJF ou COJF, les agents de l'Agence de la Francophonie ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles à ces concours.

**III - VISUEL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE DE 2001
PROJET DE RÉGLEMENT ET NORMES DE PRÉSENTATION**

Méthodes de production

Les maquettes pourront être produites à l'aide des méthodes traditionnelles ou par infographie.

1. Présentation du concept visuel en version imprimée

- 1.1 Chaque projet de visuel comprendra une maquette originale agrandie à 200 %, ainsi qu'une reproduction en couleur en format réel (100 %). Les projets devront être soumis sur papier blanc mat, format 30 cm x 45 cm, 250 à 300 grammes.
- 1.2 L'utilisation de film transparent de couleur, de papier aluminium, de papier coloré et papier recyclé est permise. Pour les participants utilisant l'infographie, nous suggérons d'employer une trame de noir à 15 % pour simuler l'effet de l'aluminium.
- 1.3 Aucune présentation en relief ni présentation au verso des cartons ne sera acceptée.
- 1.4 La maquette doit être protégée par une feuille de papier à tracer, laquelle ne sera fixée qu'au dos des cartons de présentation avec du ruban cache.
- 1.5 Afin d'assurer l'anonymat des candidats pour une sélection objective, une fiche d'inscription apposée au verso des cartons de présentation avec de la colle ou du ruban gommé devra accompagner chacun des projets. Ne pas utiliser d'agrafes.
- 1.6 Aucun projet ne sera retourné aux participants.

2. Présentation du concept visuel sur support informatique

- 2.1 Les projets créés par infographie devront être présentés en version imprimée. Les originaux en version imprimée seront conservés intacts et pourront être exposés lors des Jeux de la Francophonie en 2001.
- 2.2 Les projets devront être créés à l'aide d'un logiciel de graphisme tel que FreeHand, Illustrator ou Painter, de préférence sur du matériel Macintosh. Par conséquent, les projets ne doivent pas être créés à l'aide d'un logiciel de mise en page tel que QuarkXpress ou PageMaker.

- 2.3 Pour les photos, il est recommandé d'utiliser le mode CMJN (CMYK) et d'éviter le mode RVB (RGB).
- 2.4 Toutes les polices utilisées doivent être converties en courbes Bézier.
- 2.5 Toutes les couleurs Pantone choisies doivent être converties en quadrichromie (CMJN ou CMYK).
- 2.6 Le document doit être présenté sur une seule couche de travail et prêt à être traité dès l'ouverture.
- 2.7 Tous les documents encapsulés à joindre devront être établis en format EPS sinon en TIFF, à une résolution de 600 DPI à 100 % du format.
- 2.8 Les fichiers pourront être compressés en utilisant l'option auto-extraction ou zip.
- 2.9 Aucun projet ne sera retourné aux participants.

IV - SCULPTURE, EMBLÈME DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE PROJET DE RÈGLEMENTS ET NORMES DE PRÉSENTATION

1. Le concept artistique

- 1.1 Chaque projet doit être tridimensionnel et peut-être réalisé avec un ou plusieurs matériaux, qui doivent rendre l'oeuvre rigide et incassable.
- 1.2 Le projet doit avoir la forme d'un sceptre d'une hauteur de 40 cm.
- 1.3 Le projet comportera une partie creuse pour pouvoir y insérer une lettre.

2. Présentation du projet

- 2.1 Les types de matériaux acceptables sont le verre, la pierre, le bronze ou autres métaux, le bois, le cuir ainsi qu'une combinaison de deux ou plusieurs matériaux.
- 2.2 Le projet doit être accompagné :
 - d'une description écrite de 200 mots en caractères d'imprimerie
 - d'une explication écrite des techniques de reproduction proposées.

2.3 Fiche d'inscription :

- afin d'assurer l'anonymat pour une sélection objective, une fiche d'inscription apposée au dessous du projet avec du ruban gommé devra accompagner chacun des projets.

V - LES DROITS

1. Les droits des participants

- 1.1 Aucun projet ne sera retourné aux participants.
- 1.2 Les participants s'engagent à ne pas copier ni reproduire, en totalité ou de façon substantielle, des images, des photos, des logos, des marques ou autres oeuvres appartenant à des tiers. Toute dérogation à ce principe pourrait entraîner leur disqualification et les exposer à des poursuites.
- 1.3 Si le CIJF décide d'utiliser un projet non primé, une somme forfaitaire unique de 5000 FF sera versée au créateur qui cédera ses droits de reproduction et d'utilisation à toutes fins pour son projet, et ce, même si le créateur a déjà reçu un prix.
- 1.4 Dans le cas d'utilisation des oeuvres artistiques à des fins de promotion des participants du concours, le CIJF sera exempt de droits d'auteurs.
- 1.5 L'artiste dont l'oeuvre est primée accepte de céder ses droits de reproduction au CIJF pour toute utilisation.

2. Les droits des jurys

- 2.1 Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix dans une catégorie si aucun des projets n'est jugé valable, et d'octroyer tous les prix selon la formule qu'il estimera adéquate.

3. Les droits du CIJF

- 3.1 Les participants ne pourront tenir responsable le CIJF en cas de perte, dommage, feu, inondation ou vol des projets soumis.
- 3.2 Le CIJF se réserve le droit de publier les projets primés ainsi que le nom des gagnants dans les médias.

VI - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les pays et gouvernements ne peuvent soumettre qu'un projet dans chaque catégorie.

1. Les projets ne doivent pas avoir été présentés lors de concours internationaux antérieurs.
2. Chaque projet doit être accompagné d'une fiche d'inscription.
3. Pour être admissibles, les projets doivent être reçus au plus tard le **31 décembre 1999 à 15 H 00** (heure locale), à l'adresse du secrétariat général de la Biennale des Arts de Dakar, indiquée au verso de la fiche d'inscription.

VII - LES CATÉGORIES

Chaque pays ou gouvernement peut présenter un projet dans l'une ou les deux catégories suivantes :

1. Conception artistique du visuel.
2. Conception artistique de la sculpture emblème.

VIII - CALENDRIER DU DÉROULEMENT DES CONCOURS

1. La sélection nationale :

Elle s'effectuera durant l'année 1999 dans chaque pays selon les modalités choisies par ces pays ou gouvernements en accord avec les règlements de chaque concours. Il est souhaitable qu'une animation soit associée à la sélection nationale.

2. La sélection finale internationale :

Les oeuvres lauréates sélectionnées au niveau nationale seront envoyées au Secrétariat général de la Biennale des Arts de Dakar (Concours Jeux de la Francophonie - SDV - Air Service B.P. 323 - Dakar - Sénégal - Téléphone : (221) 821.04.71) pour le 31 décembre 1999 au plus tard.

Le Secrétariat général de la Biennale des Arts de Dakar en accusera réception et souscrira pour toutes les oeuvres une assurance sur le territoire sénégalais. Il est fortement recommandé à chaque pays de souscrire une assurance aller-retour pour les oeuvres soumises à la sélection finale internationale.

Un catalogue réunissant l'ensemble des oeuvres sera constitué pour chaque concours.

Un jury international formé par le CIJF désignera lors de la Biennale des Arts de Dakar les deux oeuvres lauréates.

IX - CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION

1. Originalité du concept
2. Impact visuel
3. Respect des spécifications techniques
4. Qualité de la présentation
5. Respect de la double composante des Jeux (culturelle et sportive).

Il est à noter que le jury se basera sur ces critères sans s'y restreindre et sans égard à l'ordre d'énumération de ceux-ci.

X - LES PRIX

Grand prix de chaque catégorie : 20 000 FF

La remise des prix à tous les lauréats se fera lors de la Biennale des arts de Dakar. Sous peine de disqualification, les gagnants devront être en mesure de prouver leur citoyenneté.

* * * *

INFORMATIONS UTILES

Tout complément d'information peut être obtenu au Secrétariat exécutif du Comité International des Jeux de la Francophonie à l'adresse suivante :

C.I.J.F.

78, rue Olivier de Serres
75739 Paris cedex 15 (France)
Téléphone : (33) 1.40.45.91.15
Télécopie : (33) 1.40.45.98.72